

Commune du Mont-sur-Lausanne

Initiative populaire communale « Des arbres pour la commune ! »

Seuls peuvent signer les électrices et les électeurs suisses et étrangers inscrits au rôle de la Commune Le Mont-sur-Lausanne

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 du Code pénal suisse)

Le délai de récolte des signatures commence le 21.01.22 et prend fin le 21.04.22

L'initiative peut être retirée sur la base d'une décision prise à la majorité absolue des membres du comité (art. 106 p LEDP)

Les électrices et électeurs soussigné.e.s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral du Mont-sur-Lausanne, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud :

**Acceptez-vous l'initiative populaire
« Des arbres pour la commune ! » ?**

L'initiative « Des arbres pour la commune ! » demande que la commune se dote d'une stratégie ambitieuse et volontaire d'arborisation du territoire communal et de protection des arbres, cela notamment afin de lutter contre la chaleur dans les zones bâties, de contribuer à la lutte contre les dérèglements climatiques et de favoriser la biodiversité. La commune doit viser une augmentation de la couverture arborisée (surface totale des arbres et arbustes, y compris leur feuillage selon une vue aérienne) de 25% dans les zones bâties à l'horizon 2040 et de 40% d'ici à 2050. Les parcelles propriété de la commune, les zones d'utilité publique et le domaine public communal feront l'objet de programmes d'extension de l'arborisation, avec des étapes de réalisation et un financement garanti de façon pérenne, notamment par le biais d'un fonds d'arborisation. Chaque abattage d'arbre non forestier à des fins de construction sera compensé par la plantation de deux arbres ou, lorsque c'est impossible, par une contribution financière au fonds d'arborisation communal. Les parcelles privées seront arborisées selon des quotas d'arbres par unité de surface, lesquels pourront varier selon les zones. Ces quotas ne seraient applicables qu'aux nouvelles constructions. En tous les cas, sur tout le territoire communal, l'arborisation sera effectuée dans le respect des équilibres écologiques et au moyen d'essences indigènes et de fruitiers adaptés à la station.

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiative : les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste

A la main et très lisiblement	NOM(S)	Prénom(S)	Date de naissance exacte			Adresse complète (Rue et numéro)	Signature	Contrôle Laisser en blanc
				J	M	A		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Au nom de la Municipalité (sceau et signature) :



La Municipalité atteste que les citoyen.e.s ci-dessus sont inscrit.e.s au rôle des électrices et électeurs à la date du _____ (jour de la remise de la liste pour attestation) et que le nombre de signatures valables apposées sur la présente liste est de _____

Comité d'initiative :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. BESSON Brigitte, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Rte du Jorat 9 2. CULAND Pierre-François, conseiller communal, association Le Mont citoyen, domicilié Ch. de Pré-Marín 10 3. EMERY Antoinette, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Ch. du Milieu 9 4. Dr. FREI Alain, co-Pdt Grand-parents pour le climat, domicilié Chemin du Pré-d'Ogüe 2 5. LECOMTE Christophe, collectif de la Valleyre, domicilié Rue du Village 4 | <ol style="list-style-type: none"> 6. MUDDIMAN-FREY Kate, collectif de la Valleyre, domiciliée Ch. du vallon 1 7. ROULET Catherine, anc. députée au Grand Conseil, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Ch. du Mottier 44 8. Dr. SIMON Stéphane, association MontAvenir, association Le Mont citoyen, domicilié Ch. de la Valleyre 17 9. SIREJOLS Daniel, Pdt association MontAvenir, domicilié Ch. de la Valleyre 19 |
|--|---|

Cette liste doit être renvoyée, **même partiellement remplie**, avant le 19.04.2022 au Comité d'initiative « Des arbres pour la commune ! », p.a. Stéphane Simon Chemin de la Valleyre 17 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne